

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROJET DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 7 mars 2022 à 20h00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller,  
Madame Sophie Côté, conseillère  
Monsieur Jules Normandin, conseiller  
Madame Huguette Benoit, conseillère  
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Aucun

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

50-03-2022

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

5.7 Croix rouge – Renouvellement de l'entente

D'adopter l'ordre jour tel que modifié en séance.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

51-03-2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022 tel que présenté.

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**

52-03-2022

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2022 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 100 373.10 \$
- Salaires payés pour janvier 2022 : 42 130.29 \$

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2022 et totalisant un montant de 142 503.39 \$.

**3.2 Autorisation des comptes à payer**

53-03-2022

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2022;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 81 883.21 \$; et

Que madame Sophie Côté, conseillère, demande une vérification des comptes Hydro Québec afin de justifier l'augmentation considérable des factures;

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **4.1 Permanence de l'employé #117**

54-03-2022

Considérant la résolution 192-08-2021 relative à l'embauche, en date du 23 août 2021 de l'employé numéro 117 à titre d'adjointe administrative;

Considérant que la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 23 février 2022 pour l'employé numéro 117;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membre du Conseil approuvent la permanence de l'employée numéro 117 à titre d'adjointe administrative.

##### **4.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières**

55-03-2022

Considérant l'article 1022 du Code municipal du Québec stipulant qu'un état mentionnant les noms et états des taxes municipales dues à la municipalité doit être déposé au conseil municipal pour approbation;

Considérant que certains propriétaires ont pris des ententes de paiement et que ces ententes sont respectées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin, et résolu à l'unanimité d'approuver l'état des taxes municipales à recevoir en date du 7 mars 2022;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire parvenir un avis aux propriétaires ayant des taxes non payées pour l'année 2020, n'ayant pas d'entente de paiement, un dernier avis de taxes impayées avant l'envoi du dossier à la MRC des Maskoutains, le 18 mars prochain;

Qu'après cette date, aucun paiement ne pourra être enregistré à la municipalité, mais uniquement à la MRC des Maskoutains avec des frais supplémentaires de perception.

##### **4.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès 2022**

56-03-2022

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 15,16 et 17 juin 2022 à Québec, pour un montant de 539.00\$ plus taxes applicables;

Que les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

##### **4.4 SPAD – Dépôt du rapport annuel 2021**

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2021 de la Société protectrice des animaux de Drummondville.

##### **4.5 Fondation Santé Daigneault-Gauthier – Défi cycliste 2022**

57-03-2022

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 12 juin 2022, un parcours à vélo sur le territoire de la MRC d'Acton ainsi qu'une partie de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Attendu que la Fondation demande à la Municipalité l'utilisation du Chalet des loisirs ainsi qu'un droit de passage sur les routes de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire;

D'autoriser l'accès du chalet des Loisirs pour les cyclistes lors de l'évènement de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier.

##### **4.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Drapeau**

58-03-2022

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par le Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité Saint-Valérien-de-Milton proclame le 17 mai 2022 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Il est également résolu que le drapeau arc-en-ciel soit hissé en geste d'appui le 17 mai prochain

*Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h09.*

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Location du 1367 rue Principale – Annexe au bail**

59-03-2022

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a signé un bail pour la location d'une superficie de 5 000 pi<sup>2</sup> concernant l'immeuble sise au 1367 rue Principale;

Considérant que la superficie totale concernant l'immeuble loué sise au 1367 rue Principale a lieu d'être modifiée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la nouvelle superficie de 9 000 pi<sup>2</sup> concernant la location de l'immeuble sise au 1367 rue Principale au cout de 3 800\$/mois taxes en sus;

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière a signé l'annexe au bail pour et au nom de la municipalité.

### **5.2 Démission de monsieur Dave Poulin**

60-03-2022

Considérant la correspondance de monsieur Dave Poulin, pompier au sein du Service incendie, datée du 9 février 2022;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité prenne acte de la démission de monsieur Dane Poulin, pompier au Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 9 février 2022;

Que la Municipalité remercie monsieur Poulin pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

### **5.3 Dépôt du rapport d'activité l'an 10**

61-03-2022

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du rapport annuel d'activité de l'an 10 tel que préparé par M. Sylvain Laplante, directeur du service de sécurité incendie, et ce, tel que mentionné au schéma de risques en sécurité incendie;

Que le rapport soit remis à la MRC des Maskoutains.

### **5.4 Autorisation de Dépenses – Habits, casques avec visière et bottes**

62-03-2022 Considérant qu'une demande de M. Sylvain Laplante, directeur du Service incendie de Saint-Valérien-de-Milton, afin de procéder à l'achat d'habits, casques avec visière et bottes;

En conséquence, par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Aréo-Feu au montant de 20 993.50\$ taxes en sus et d'autoriser l'achat des articles suivants :

- Six (6) habits de combat;
- Deux (2) casques avec visière;
- Six (6) paires de botte.

63-03-2022

### **5.5 Inscriptions – Formation désincarcération et opérateur d'autopompe**

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription pour la formation désincarcération pour :

- Sophie-Anne Colette
- Alexandre Daviau
- Benjamin Morin
- Gabriel Plante-Brodeur
- Bastien Tétreault

D'autoriser l'inscription pour la formation d'opérateur d'autopompe pour :

- Alexandre Daviau
- Benjamin Morin
- François Noreau
- Gabriel Plante-Brodeur
- Nicolas Simard
- Bastien Tétreault

Que les frais de déplacement seront remboursés selon la réglementation en vigueur.

64-03-2022

### **5.6 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) – Congrès 2022**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorise le directeur du service incendie à participer au Congrès de l'AGSICQ qui se tiendra du 20 au 23 mai 2022 à Laval et que les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

### **5.7 Croix rouge – Renouvellement de l'entente Services aux sinistrés**

65-03-2022

Attendu que les municipalités doivent prendre des mesures afin de s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2-3) et le Code municipal (L.R.Q. C.C.-27);

Attendu que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité des ressources humaines et matérielles;

Attendu la volonté de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et de la Croix-Rouge, de convenir d'une entente écrite;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler l'entente de services aux sinistrés;

Que la municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2021-2022 : 0.17\$ per capita
- 2022-2023 : 0.18\$ per capita
- 2023-2024 : 0.18\$ per capita

Que cette entente fasse partie intégrante de cette résolution comme si elle étant ici au long reproduit :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir.

*Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h14.*

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

Aucun point à l'ordre du jour

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour

## **8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **8.1 Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure # 2022-1**

66-03-2022

À l'immeuble formé du lot 4 247 396, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de régulariser la position d'un cabanon situé à 0.77m de la ligne de propriété;

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure 2022-1, telle que demandée afin d'autoriser la distance de 0.77m entre le cabanon et la ligne de propriété.

### **8.2 Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure # 2022-2**

67-03-2022

À l'immeuble formé du lot 3 555 935, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet que :

- Une superficie totale au sol de bâtiment accessoire de 204.5 m2 par la construction d'un garage détaché projeté d'une surface au sol de 148.60 m2 avec appentis de 46.6 m2 et la conservation d'un cabanon de jardin de 9.30 m2 déjà présent sur le terrain. La superficie au sol total demandée dépasse de 124.5 m2 la norme autorisée;
- Une hauteur de garage de 5.95 m. la hauteur projetée dépasse de 0.45m la norme requise.

Considérant l'avis du CCU

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure 2022-02 relative à la construction d'un garage détaché projeté d'une surface au sol de 148.60 m2 avec appentis de 46.6 m2;

D'approuver la demande de dérogation mineure 2022-2 relative à la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 5.95m.

### **8.3 Comité consultatif d'urbanisme – Demande de dérogation mineure # 2022-3**

68-03-2022

À l'immeuble formé du lot 3 555 948, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de permettre :

- La construction d'un garage détaché projeté en cours avant;
- Soit une superficie totale au sol de bâtiment accessoires de 184.7m2 par la construction d'un garage projeté de 171.7m2 avec appentis sur dalle de béton et la conservation d'une remise de jardin de 13.0m2 déjà présente sur le terrain. La superficie demandée dépasse de 34.7m2 la norme autorisée de 150m2.

Considérant l'avis du CCU

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la dérogation mineure 2022-03 relative à la construction d'un garage détaché en cour avant aux conditions suivantes;

- Le garage devra être implanté à 18m minimum de la ligne de propriété avant;
- Advenant que ladite distance de 18m ne puisse être respectée par le propriétaire dans le cas d'un refus à la suite d'une demande d'autorisation de coupe d'arbre/érables dans le boisé protégé adjacent, alors le garage devra être implanté à 10.67m minimum de la ligne de propriété avant

D'accorder la demande de dérogation mineure 2022-3 relative à la construction d'un garage détaché d'une surface au sol de 171.65m2.

## **9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Formulaire de demande de permis pour la tenue d'un événement public sur un terrain privé ou pour l'utilisation d'un bien municipal**

69-03-2022

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le formulaire de demande de permis pour la tenue d'un événement public sur un terrain privé ou pour l'utilisation d'un bien municipal; et

Que les demandes pour la tenue d'un événement public sur un terrain privé ou pour l'utilisation d'un bien municipal doivent être complété sur ledit formulaire et déposer au Coordonnateur en Loisir et à la Vie communautaire.

**10 AVIS DE MOTION**

70-03-2022

Un avis de motion est présentement donné par madame Sophie Côté, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2022-202 relatif aux activités de colportage, de sollicitations, de ventes itinérantes et de distribution de prospectus publicitaires, circulaires ou imprimés.

**11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

**12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

71-03-2022

Il est proposé madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 20h37.